

Discours • 16 avril 2004

Notes pour une allocution
de M. Jean-Marc Fournier,
ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir

À l'occasion du congrès de l'Union des municipalités du Québec

Palais des congrès de Montréal

Montréal, le 16 avril 2004

(L'allocution prononcée prévaut.)

Madame la Présidente de l'UMQ (Madame Francine Ruest Jutras),

Monsieur le Président des assises 2004 de l'UMQ (Monsieur Gérald Tremblay)

Mesdames les Maires et Conseillères municipales, Messieurs les Maires et Conseillers municipaux,

Mesdames et Messieurs,

Il y a un an presque jour pour jour, le premier ministre m'a confié le mandat de renouveler et de moderniser la relation entre le gouvernement du Québec et les municipalités.

Lors de vos assises de l'année dernière, à l'occasion de ma première intervention publique en tant que ministre des Affaires municipales, j'ai exprimé la volonté du gouvernement de bâtir avec vous un nouveau partenariat Québec-Municipalités.

Depuis un an, j'ai pu travailler en étroite collaboration avec vos représentants, ce qui m'a permis d'acquérir une connaissance plus poussée de vos préoccupations et de vos besoins, et de faire les premiers pas vers une relation renouvelée.

Je tiens à remercier tout spécialement votre présidente, Madame Ruest Jutras, et votre conseil d'administration, pour leur précieuse contribution à mes échanges avec le monde municipal.

Au cours des 12 derniers mois, nos efforts partagés ont suivi trois axes principaux, soit :

- la diversification des revenus et l'amélioration du contrôle des dépenses;
- le renouvellement des infrastructures; ainsi que
- la décentralisation et la démocratie locale.

Ce sont les sujets dont je vous entretiendrai d'abord aujourd'hui.

La diversification des revenus et le contrôle des dépenses

Plusieurs d'entre vous m'ont fait part des difficultés de planification budgétaire et des besoins importants qui ne sont pas comblés, faute de revenus suffisamment diversifiés. En préparation du prochain pacte fiscal, qui se discutera au cours de la prochaine année, le thème de la diversification des revenus et de l'amélioration de la marge de manœuvre municipale sera bien sûr un enjeu majeur.

Par ailleurs, des mesures concrètes sont inscrites au budget de l'année en cours :

Une nouvelle taxe sur les véhicules énergivores permettra une première mise de fonds annuelle de 50 millions de dollars dans la « Corporation de financement des infrastructures locales ». Il s'agit de revenus récurrents qui confèrent à notre plan d'action un élément de long terme qui jusqu'ici faisait défaut.

J'annonce aujourd'hui que cette mesure nous permet de débloquer une première tranche de 100 millions de dollars sur une enveloppe éventuelle de 200 millions de dollars, afin de constituer la contribution du gouvernement du Québec dans le cadre d'une entente à intervenir avec le gouvernement fédéral pour les infrastructures municipales.

Nous sommes persuadés qu'Ottawa conviendra qu'il est temps qu'il rattrape le temps perdu. Avec les programmes Infrastructures-Québec et Infrastructures Québec-municipalités, le Québec aura consacré près de 435 millions aux infrastructures sans qu'Ottawa n'apporte aucune contribution. Puisque le gouvernement fédéral signale qu'il veut faire sa part, nous lui indiquons qu'il est temps de passer de la parole aux actes.

Cela dit, les villes n'ont pas que des besoins en infrastructures. De plus en plus, l'habitation occupe une place importante dans l'agenda municipal. Au cours de la dernière année, plusieurs municipalités se sont inquiétées de notre capacité à réaliser les 13 000 logements que nous nous étions engagés à fournir d'ici 2007.

Avec le dernier budget, nous confirmons cet engagement en injectant 256 millions de dollars de plus, non seulement pour compléter la réalisation des 13 000 logements sociaux et à loyer abordable déjà promis, mais aussi pour construire 3 000 logements additionnels.

Cela s'ajoute aux initiatives que nous prenons à l'égard de la crise du 1er juillet. L'an passé, nous avons bonifié le programme de 4 millions en le faisant passer de 6 à 10 millions. Cette année, nous rajoutons plus de 4 millions supplémentaires et le programme se situe maintenant à 14,7 millions. Cette somme d'argent nous permet d'appuyer les acteurs municipaux de l'habitation, qui font un travail exceptionnel.

Je suis particulièrement heureux de ce partenariat en habitation qui nous permet de venir en aide aux moins chanceux d'entre nous.

Enfin, dans un contexte budgétaire difficile, nous avons été en mesure de protéger la progression des transferts aux municipalités qui avait été convenue à l'occasion du pacte fiscal. C'est donc près de 60 millions de plus que l'an passé qui reviendront dans les coffres municipaux.

Certains éléments sont donc sur la table. Mais il reste du travail à faire, et je tiens à réitérer notre engagement à offrir aux municipalités des sources de financement diversifiées.

L'impôt foncier constituera encore dans l'avenir une part majeure du financement municipal, comme dans la plupart des pays industrialisés. C'est une source de revenus stable, sur laquelle on peut compter. Néanmoins, il faut reconnaître que l'évolution des missions municipales doit entraîner une adaptation. Un réexamen du financement de ces missions s'impose de manière à ce que nous puissions dégager de nouvelles marges de manœuvre pour les villes du Québec. Cette capacité d'action accrue doit leur permettre entre autres de répondre aux besoins de renouvellement des infrastructures.

À ce sujet, je réitère que les revenus que le gouvernement fédéral s'est montré disposé à partager au bénéfice des municipalités, comme la taxe sur l'essence, devraient être affectés aux investissements en infrastructures.

Déjà en septembre dernier, les provinces ont réclamé à l'unanimité une contribution plus grande du fédéral en ces matières. Je suis présentement à faire une tournée des capitales canadiennes pour que nous pressions le pas en ce sens. En raison de leurs responsabilités constitutionnelles, les provinces doivent assumer leur rôle de promoteur des intérêts municipaux. À cet égard, le Québec accepte et assume son rôle de leader.

Par ailleurs, si on veut travailler à augmenter les marges de manœuvre, il faut bien sûr regarder aussi du côté des outils qui permettront aux municipalités de limiter la hausse de leurs coûts de fonctionnement.

Précisons ici que, malgré les nombreux défis à relever, les budgets municipaux sont respectés et vous vous assurez de conserver des réserves précieuses en cas d'imprévu :

- À la fin de 2003, les surplus accumulés des municipalités du Québec totalisaient 905 millions de dollars, plus de 9 % de leurs revenus pour cet exercice.
- D'autre part, pour l'ensemble des municipalités du Québec, l'endettement net per capita a diminué depuis 1999.

C'est là un exemple de gestion responsable.

Toutefois, il est significatif que les municipalités de plus de 25 000 habitants supportent des coûts de main-d'œuvre supérieurs de 25 % en moyenne à ceux du gouvernement du Québec.

Comme vous le savez, nous accompagnons activement le milieu municipal dans sa recherche de solutions à la problématique des relations de travail qui affecte les finances municipales.

Diverses options sont à l'étude pour mieux outiller les municipalités.

Une première piste consiste à renforcer la cohésion des municipalités. C'est pourquoi le ministère des Affaires municipales a entrepris de favoriser la mise en place de mécanismes de liaison dans le domaine des relations de travail, avec la collaboration des associations municipales et des organismes représentant les gestionnaires municipaux.

Pour nous éclairer sur les mécanismes de liaison à mettre en place, nous avons fait appel à l'expertise de la firme Pothier Delisle, qui a déposé son rapport en décembre dernier.

Ses recommandations font déjà leur chemin. Par exemple, un comité-conseil a été créé en concertation avec la Table Québec-Municipalités. Il s'est réuni pour la première fois en mars dernier.

On peut également souligner la recommandation d'améliorer les instruments de comparaison, par exemple en créant une banque de données sur les conventions collectives et la rémunération.

Une seconde piste est la modification du cadre des relations de travail du secteur municipal.

Déjà, à l'automne 2003, le Code du travail a été modifié pour réduire les obstacles que l'article 45 posait au recours à la sous-traitance. Depuis le début de la présente année, le Ministère a entrepris des travaux avec l'UMQ, la FQM et le ministère du Travail, en vue de déterminer les autres modifications souhaitables au régime municipal des relations du travail.

Je note d'ailleurs avec beaucoup d'intérêt la contribution de l'UMQ. Je reçois avec une attention particulière la résolution adoptée en mars dernier par votre conseil d'administration. Cette résolution demande au gouvernement un mécanisme d'arbitrage basé sur la meilleure offre finale et suggère des modalités d'application.

Je tiens à le dire tout de suite, nous n'allons pas procéder sans nous assurer d'une compréhension commune de la problématique et des effets de la solution envisagée.

Et nous n'allons pas non plus procéder sans engager le dialogue avec les milieux syndicaux.

Je considère fondamental que tous ensemble nous saisissons bien la problématique de l'écart de rémunération moyenne de 25 %. Est-il justifié? Y a-t-il quelque raison militante pour qu'il soit maintenu? Ou doit-on travailler à le résorber et si oui, dans quelle mesure? Sans cette réflexion préalable sur la problématique, il nous sera impossible d'atteindre un consensus à l'égard des solutions utiles. Cela dit, que l'on me comprenne bien; s'attarder à bien saisir la problématique n'a pas pour but de nous immobiliser. Au contraire, c'est là, me semble-t-il, un passage obligé en vue de dégager une solution juste, responsable et acceptée.

Le renouvellement des infrastructures

Si nous sommes tous à la recherche d'une plus grande marge de manœuvre, c'est certainement en partie en raison des pressions qu'exerce la mise aux normes des infrastructures.

Vous connaissez bien le problème; je n'ai pas besoin de vous le décrire longuement!

Je veux toutefois vous donner l'assurance que le gouvernement du Québec fera sa part sur le plan financier et

qu'il poursuit actuellement des échanges suivis avec le gouvernement fédéral afin d'obtenir de ce dernier une contribution à la hauteur des besoins.

C'est dans ce sens d'ailleurs que j'ai entrepris un sprint diplomatique en rencontrant mes collègues des autres provinces.

Déjà, j'ai rencontré mes homologues de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse.

En septembre dernier, le Québec a fait inscrire la question des infrastructures à l'ordre du jour de la Conférence annuelle des ministres responsables des administrations locales.

Nous avons alors tous convenu de faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il investisse dans les infrastructures municipales au moyen d'un programme flexible.

En tant que président de la conférence pour cette année, j'ai entrepris ma tournée avec un objectif clair : convaincre les provinces, fortes de l'appui de leurs associations municipales respectives, d'insister auprès d'Ottawa pour qu'il contribue, par la taxe sur l'essence ou par d'autres moyens, au développement des infrastructures de nos villes, grandes et petites.

Si les besoins financiers pour la réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie des municipalités québécoises s'élèvent à eux seuls à 1 milliard de dollars par année pendant 15 ans, force est d'admettre que les municipalités et le gouvernement du Québec ne suffisent pas à la tâche de financer un tel chantier.

Tant que le gouvernement fédéral n'aura pas réglé le déséquilibre fiscal, la capacité du Québec et de ses municipalités à combler l'ensemble des besoins sous leur responsabilité continuera d'être limitée.

À cet égard, nous offrons au gouvernement fédéral une belle occasion de tenir ses promesses en l'invitant à investir dans la « Corporation de financement des infrastructures locales du Québec ». Une invitation qui va de soi lorsqu'on considère que l'argent pour les infrastructures déjà annoncé à Ottawa n'arrive pas à la hauteur de nos investissements de plus de 400 millions dans le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités et dans Infrastructure-Québec. Nous sommes en droit de nous attendre à la parité.

Cela dit, pour relever le défi des infrastructures, on ne pourra pas compter uniquement sur une injection de nouveaux fonds, quelle que soit leur provenance.

De part et d'autre, nous comprenons les limites d'une telle approche.

Nous voulons également stimuler l'initiative et l'innovation d'autres partenaires. Vous le savez déjà, nous examinons la contribution possible des partenariats publics-privés en vue d'assurer la pérennité des infrastructures.

Il ne s'agit pas — et j'insiste là-dessus — de privatisation. Au nombre des principes établis, les infrastructures doivent demeurer de propriété publique. De plus, les élus seront toujours responsables de la définition des besoins et des résultats attendus. Enfin, un tel partenariat ne serait envisagé que s'il génère une valeur de service ajoutée ou des économies à service constant.

Il nous faut donc serrer les coudes dans la recherche d'une panoplie de solutions qui nous permettent d'avancer.

Diverses pistes s'offrent à nous :

- acquérir une connaissance plus exacte de la nature et de l'état des infrastructures; cela nous permettra d'en connaître la valeur;
- planifier les interventions de façon plus serrée;
- comparer systématiquement les solutions possibles;
- recourir davantage à l'innovation;
- respecter les normes de qualité lors de toute intervention touchant une infrastructure, de manière à garantir sa pérennité; et, enfin,
- mesurer la performance et les coûts des services.

D'autre part, les villes doivent se résoudre à rentabiliser le plus possible leurs infrastructures et ainsi en accroître la valeur. Cela implique de limiter la dispersion de la population et d'harmoniser la planification des transports et l'urbanisation.

En définitive, le défi des infrastructures municipales est d'une telle ampleur qu'on ne peut pas s'y attaquer du seul angle financier. Il est urgent que tous les partenaires en conviennent pour investir le plus rapidement possible dans une action systématique visant la rentabilisation des infrastructures.

La décentralisation et la démocratie locale

À l'occasion du Congrès de l'an dernier, je vous ai fait part de la volonté du gouvernement du Québec d'améliorer la gouvernance, en partenariat avec le monde municipal. C'est ce que nous avons fait par la mise sur pied de la Conférence régionale des élus. Tout en bénéficiant de la contribution des partenaires sociaux et économiques, nous avons ajouté la plus value de la reddition des comptes.

Nombreux sont ceux parmi vous qui nous rappellent que les responsabilités des municipalités ont augmenté au fil du temps, que les municipalités et les régions d'aujourd'hui sont plus complexes, plus diversifiées et plus hétérogènes que celles d'hier... et peut-être moins que celles de demain.

C'est pourquoi le gouvernement du Québec a fait le choix de remettre aux citoyens des régions et à leurs élus municipaux les leviers du développement économique et régional.

Le choix des élus comme acteurs de premier plan en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat s'appuie sur l'exigence de la reddition de compte dans la gestion des fonds publics.

Nous croyons que les élus municipaux, parce qu'ils représentent les intérêts de la collectivité et doivent lui rendre des comptes, parce qu'ils ont une connaissance intime de leur territoire, sont les plus aptes à orienter le

développement local dans le meilleur intérêt de la population.

Le gouvernement sait qu'il peut compter sur l'expertise des élus. C'est pourquoi il a confié aux Conférences régionales des élus la responsabilité de tenir les forums thématiques qui le guideront à l'égard des défis majeurs que posent la conjoncture des finances publiques et l'évolution de la démographie. Ce sont là des défis qui nous interpellent aux niveaux local, régional et national. En tant que partenaires, nous devons en faire une lecture commune.

Cette tâche supplémentaire ne nous empêche pas, au contraire, de poursuivre l'examen des perspectives de décentralisation et de déconcentration de responsabilités et de ressources vers les instances locales, entrepris l'automne dernier.

Il ne doit pas y avoir transfert de ces responsabilités sans transfert des ressources. L'objectif n'est pas de pelleter des responsabilités dans la cour des municipalités. Il s'agit plutôt de mieux les répartir. C'est ainsi que nous dégagerons des gains d'efficience et répondrons le mieux aux besoins de la population. Pour y arriver, cela commande que nous tenions compte des différences inhérentes à la condition des municipalités urbaines ou rurales. Nous comprenons que toutes n'ont pas les mêmes défis. Nous savons aussi que chacune a les siens propres.

Sur un autre plan, en matière de démocratie locale, le processus de consultation des citoyens des municipalités issues des regroupements forcés a occupé une place importante à l'agenda.

Le gouvernement a reçu le mandat de favoriser le succès des nouvelles villes en permettant d'y apporter l'ingrédient démocratique qui a manqué lors de leur création.

C'est ainsi que l'un des premiers gestes du gouvernement visait à favoriser l'adhésion des citoyens de ces grandes villes en permettant des améliorations et des réorganisations administratives si tel était le souhait des élus locaux.

Tel fut le cas à Montréal, Québec, Longueuil et Gatineau.

Nous mènerons à terme ce printemps notre engagement électoral en consultant les citoyens de ces grandes villes à travers un processus crédible et démocratique. Avec la Loi 9, le gouvernement a tenu à consacrer non seulement cet engagement de vérifier l'adhésion des citoyens, mais aussi celui de respecter le principe de la fiscalité d'agglomération de sorte que, quel que soit le résultat des référendums, il n'y aura pas de retour au statu quo ante pour ceux qui choisiront le démembrement. Il y aura survie d'une agglomération forte où les sujets d'intérêt commun, tel le développement économique, seront planifiés et décidés par cette agglomération.

Un autre rendez-vous démocratique historique s'inscrit à nos calendriers, en novembre 2005. Les élections municipales se tiendront alors simultanément pour la première fois dans toutes les municipalités du Québec.

L'ensemble des Québécoises et des Québécois est convié à participer à cet événement qui nous offre l'occasion de valoriser la démocratie locale.

Ainsi, nous travaillons à une campagne d'information et de sensibilisation, non seulement pour encourager la participation des citoyens, mais aussi pour mieux faire connaître et pour mettre en valeur le rôle de l' élu municipal.

Une attention particulière sera accordée aux jeunes et aux femmes, qui sont peu présents en politique municipale.

Il est important pour la démocratie qu'ils se portent candidats.

On arrive souvent à la politique après avoir acquis un certain vécu, ce qui peut expliquer que les jeunes y soient représentés en moins grand nombre.

Il reste un fait troublant: un seul poste à la mairie sur 10 est occupé par une femme. Moins du quart des conseillers municipaux sont des femmes.

Nous avons un message important à transmettre aux femmes et aux jeunes : nous avons besoin de vous en politique, là où se prennent les décisions qui orientent notre société.

La modernisation de la relation Québec-Municipalités

Ainsi, nous avons travaillé ensemble depuis un an sur une multitude de questions liées à la diversification des revenus, au contrôle des dépenses, aux infrastructures, à la décentralisation et au renforcement de la démocratie locale.

Ces préoccupations continueront à nous mobiliser au cours de la prochaine année. J'aimerais cependant profiter de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui pour vous faire part de l'intention du gouvernement d'inscrire ces efforts dans une perspective plus large : celle de la modernisation de la relation Québec-Municipalités.

Un premier aspect de la question réside dans la nécessité de nous adapter aux besoins et aux caractéristiques spécifiques des villes et des catégories de villes.

C'est l'UMQ qui nous inspire cette orientation. La nouvelle structure que vous vous êtes donnée pour répondre aux besoins spécifiques des différents caucus nous interpelle. C'est un reflet de la réalité et de la diversité des besoins.

À l'occasion de ma tournée des capitales provinciales, j'ai déjà eu à échanger avec mes collègues sur l'importance des nouvelles missions municipales. Les grandes villes du pays multiplient les forums pour échanger entre elles sur les nouvelles réalités. Cela est utile. À notre tour, les ministres responsables des Affaires municipales, dans chacune des provinces, devons être parties prenantes à ces débats.

Les nouvelles missions des grandes villes entraînent de nouvelles charges. L'évolution des besoins dans les grandes villes entraîne du coup de nouveaux défis pour les municipalités à densité plus faible. Il est de notre responsabilité de bien lire la nouvelle réalité du terrain et de nous adapter. Je veux vous assurer que mes collègues et moi entendons assumer nos responsabilités et que nous serons à cet égard les meilleurs promoteurs de vos intérêts dans nos rapports avec le gouvernement fédéral.

Un aspect de la modernisation de la relation Québec-Municipalités a trait à la coordination de l'action gouvernementale. Au quotidien, les villes échangent avec un grand nombre de ministères et d'organismes, et non seulement avec le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir. La qualité de la relation avec des ministères comme par exemple ceux des Transports, de la Sécurité publique et de la Culture a un impact

déterminant pour les municipalités du Québec.

Je suis sensible au fait que les ministères font des choix dans leur domaine propre d'intervention qui peuvent avoir un effet cumulatif sur les administrations municipales. Le gouvernement doit s'assurer d'une cohérence d'ensemble de son intervention à l'égard des municipalités.

Au cours des prochaines semaines, je compte sensibiliser mes collègues du Conseil des ministres à la nécessité que nous débouchions ensemble sur des modes et des stratégies d'action d'une part mieux adaptés aux différentes réalités municipales et d'autre part mieux coordonnés entre les ministères.

La conclusion

Des milieux de vie de qualité, marqués des sceaux du dynamisme et de l'innovation dans le domaine des affaires et dans ceux de la culture, du sport et de la vie communautaire; des milieux de vie qui offrent à nos jeunes des emplois d'avenir; des milieux de vie accueillants et attractifs; des milieux de vie qui offrent un toit à chacun : c'est ce à quoi nous travaillons toutes et tous.

Élus d'une petite, d'une moyenne ou d'une grande ville, députés ou ministres, nous sommes tous désireux de trouver les meilleures façons d'offrir à la population des infrastructures de qualité et des services publics efficaces qui répondent aux besoins des citoyens.

Tous aussi, nous cherchons les meilleurs moyens pour relever les défis que nous posent le vieillissement de la population et l'état des finances publiques.

Tous finalement, nous savons que nos entreprises et nos travailleurs doivent évoluer dans le contexte de la mondialisation. Un contexte marqué par une compétition féroce, mais aussi, fort heureusement, par un grand nombre d'opportunités que des entreprises et des communautés dynamiques savent saisir.

Quand on y regarde de près, c'est un défi emballant. Nous y mettons les heures, que l'on soit en politique municipale ou provinciale. Parfois, nous héritons de quelques critiques. Mais ce qui nous anime, c'est le service aux citoyens. Parce que cet objectif noble constitue le cœur de notre engagement et de notre action.

Je voudrais terminer en vous disant merci.

Dernière mise à jour faite le 31/5/2004

**Portail du gouvernement du
Québec**

[© Gouvernement du Québec, 2002](#)

Politique de confidentialité

